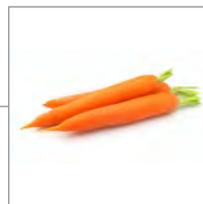
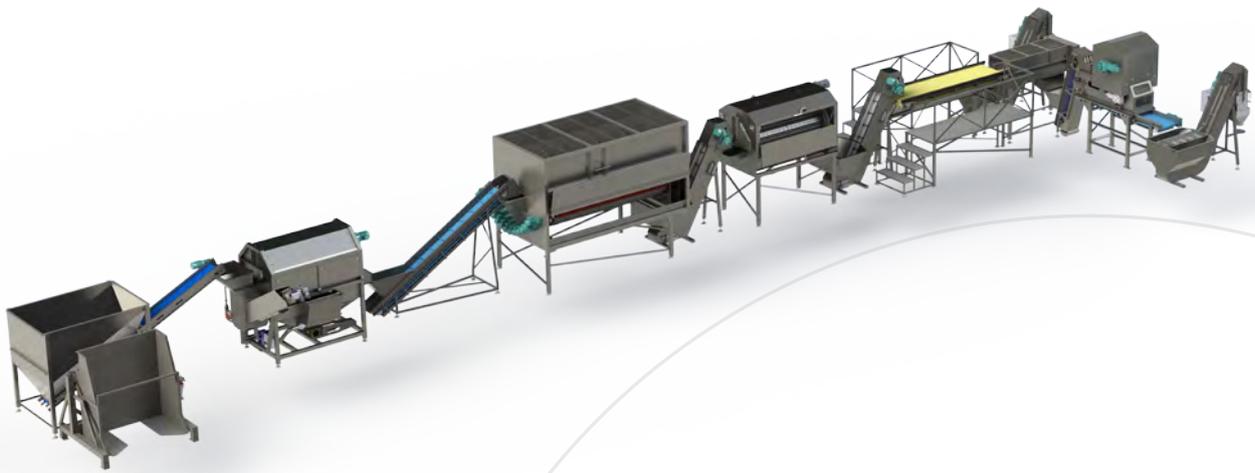


## CATALOGUE MACHINES



**Solutions by Experience**  
*more than 60 years market leader in the field*

## SOLUTIONS PAR EXPERIENCE

Je suis fière de vous présenter notre brochure d'équipement Marcelissen. Depuis plus de 60 ans nous avons développé, créé et construit de nombreuses machines innovantes qui ont aidé nos clients à améliorer leurs business. Nous espérons que ce sera bientôt aussi le cas pour vous de partager cette expérience également.

Marcelissen s'est développé de petit manufacturier dans le secteur équipementier relatif à la mécanisation de l'industrie de la pomme de terre en 1950 pour devenir à ce jour un leader mondial dans son secteur. Pendant ces années nous avons aussi développé notre savoir à d'autres groupes de légumes comme carottes, céleris, oignons, betterave rouge et noix. Nous sommes maintenant en position de dire que nous pouvons traiter avec nos machines tous des végétaux. Peu importe combien votre produit est difficile à traiter et combien le défi est élevé, Marcelissen n'a jamais laissé tomber un seul client. Un facteur clé de notre compagnie n'est pas seulement de construire d'excellentes machines qui vous aident à développer votre business, mais nous nous focalisons aussi beaucoup sur le client avec un service d'assistance 24/7 géré par un team qui peut gérer vos machines à niveau mondial avec un service après-vente qui est conscient qu'un service de maintenance, qui permet de raccourcir les temps d'arrêts et de changer le minimum de pièces de rechange pour une meilleure efficacité. Parce que notre réseau mondial est un des meilleurs, nos agents, peu importe où vous soyez, nous vous assisterons.



Avec nos connaissances des machines, le retour d'informations de nos clients et l'étude des légumes, nous pouvons dire que nous sommes des experts dans notre domaine. Pour cette raison, nous pouvons déclarer que nous vous offrons la Solution par Expérience. Nous espérons que vous auriez du plaisir à parcourir cette brochure et nous vous remercions pour l'intérêt. Contactez-nous pour toute remarque ou question.

Kind Regards,

Guus Treuen  
*Managing Director*

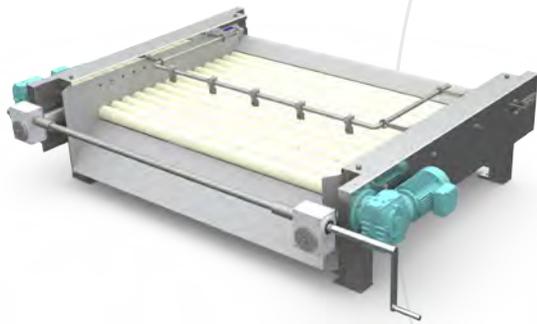
# Contents



4 CHARGEMENT  
NETTOYAGE



6 EPLUCHAGE  
INSPECTION



8 COUPE  
CALIBRAGE



10 Zone tampon  
Pesage  
Emballage & traitement déchets

# Infeed and Cleaning

# Alimentation & Nettoyage

In this first section of the Marcelissen company brochure we would like to show you some of the machines that we can offer to you for the storage, infeed and cleaning of your products.

If you want to store your bulk in a bunker or you want to feed it in using boxes and a boxtipper we can offer you a suitable solution. No matter how big, small or heavy your boxes or big bags are we can solve it. From the storage we can feed the line, which can be fully automatically level controlled. This allows you to improve other parts of your process in the meantime. We use desoilers or desoil belts to remove sand, soil mud or other small or medium shaped foreign objects from the product stream. This will result into the highest possible efficiency of your processing line.

After this first step of product cleaning and foreign object removal we can remove the stones by using a destoner or a destoner washer combi. These flawless operating devices can take out basically any product which should not be processed.

Continuing to the washing it is very important to investigate your product first. From our many years of experience we know that fragile products such as most elongated products can only be washed, without damaging them, in our special designed washer for elongated products or waterbath washers for delicate products.

All other products can be washed in our standard Marcelissen washer. After you have washed your product beautifully clean you can either move forward to the peeling, inspection, cutting, sorting or packaging section. Or you might give this extra treatment to your product with the Drum Rollerbrusher. This machine cleans your product even better and makes it look shiny and beautiful but even more important gives you a longer shelf life.

Dans cette première section de la brochure Marcelissen nous voulons vous présenter certaines machines que nous pouvons vous offrir pour le stockage, l'alimentation et le nettoyage de vos produits.

Si vous voulez stoker votre matière première dans un trémie ou vous voulez alimenter en utilisant des caisses ou un boxtipper nous pouvons vous offrir la solution. Peu importe les dimensions, petites ou grande de vos caisses ou big bags nous avons la solution. A partir du stockage nous pouvons alimenter la ligne, qui peut être totalement paramétré pour une certaine capacité et totalement contrôlé. Ceci vous permet d'améliorer les autres parties de votre chaîne de fabrication. Nous utilisons des desoilers or desoilier à ruban pour éliminer sable, terre et boue et autres détrituts.

Après cette première étape de nettoyage et d'éloignement des détrituts et autres corps étrangers nous pouvons procéder à l'éloignement des pierres en utilisant une épierreuse ou une épierreuse /laveuse combiné. es opérations permettent d'éliminer tout produits n'entrant pas dans le process.

En continuant vers le lavage il est très important d'analyser votre produit avant.

D'après nos années d'expérience nous savons que les produits fragile comme ceux allongés peuvent être laves sans dommage seulement dans nos laveuses spécialement conçues pour produits allongés laveuse à bassinage pour les produits délicats.

Tous les autres produits peuvent être lavés dans nos laveuses standard. Après avoir effectué le lavage nous pouvons procéder à la phase de pelage, inspection, coupe calibrage et trie et conditionnement. Où nous pouvons faire des traitements extra à votre produit avec notre tambour à rouleaux à brosses. Cette machine nettoie votre produit en profondeur et le rendre brillant et attractif visuellement et plus important augmente sa durée de vie.



### Boxtipper

- Boxtipper (renverseuse de bins et caisses)
- POUR ALIMENTER VOTRE CHAÎNE DE PRODUCTION PAR CAGEOTS CAISSES et Big Bag
  - Construction très solide, ajustables par grandeur
  - Option commande électronique avec senseurs de niveau, fonction vibreur pour assurer un vidage complet et un contrôle de niveau
  - Capacité supérieur à: 20.000 kg/h



### Desoilerbelt

- Desoilerbelt (épiereuse à ruban pour enlever pierres, sable et autres détritrus)
- éloigner les pierres et autres détritrus de la ligne de production
  - Grande durabilité et accroche au produit
  - chaîne de guidage à roue, facile à nettoyer
  - Capacité supérieur à: 15.000 kg/h



### Bunker

- Bunker (TREMIS)
- Pour le stockage temporaire avant transfert à la chaîne de production
  - La sortie de déchargement peut se faire par un ruban de déchargement ou une trappe de déchargement
  - Equipement en inox résistance et longévité dans le temps, mesureur de niveau ou fenêtre transparente pour observation directe en option
  - Capacité supérieur à: 20.000 kg/h



### Destoner washer

- Destoner washer (épiereuse et laveuse combinées pour enlever pierres, sable et autres détritrus)
- pour laver et épierrer votre produit en une seule machine
  - Conception très compacte, capacité élevée de lavage
  - Les pierres sont éliminés par une outfeed belt (RUBAN DE DECHARGEMENT A BANDE), l'eau, sable et boues à travers une valve de vidange
  - Capacité supérieur à: 1.000 kg/h



### Buffer with outfeed belt

- Buffer with outfeed belt (TREMIS AVEC RUBAN DE DECHARGEMENT A BANDE)
- Pour le stockage temporaire avant transfert à la chaîne de production
- Équipement en inox résistance et longévité dans le temps, faible maintenance
- adapté pour tout type de produit, peut être connecté à une BOXTIPPER (renverseuse de bins et caisses,
  - Capacité supérieur à: 15.000 kg/h



### Drum washer for elongated products

- Drum washer for elongated products (laveuse à tambour pour produits élongés ex : carottes, concombres.)
- Pour le lavage de produits longs rectilignes comme carottes et concombres sans les abîmés
  - Grande qualité de lavage, contrôle de niveau par valve
  - Faible consommation d'eau, système de filtration d'eau optimal
  - Capacité supérieur à: 15.000 kg/h



### Desoiler sortir

- Desoiler sortir (brise motte de terre et pré-calibrage)
- enlève la terre collée au produit, un pré-calibrage peut être aussi fait par cette machine
- Rouleaux en inox pour usage intensif
- Une chaîne de distribution très solide est utilisé
  - Capacité supérieur à: 20.000 kg/h



### Drum roller brusher

- Drum roller brusher (brosse à tambour)
- Pour polissage et/ou lavage de produit non lave ou déjà pelé, pour un meilleur aspect visuel et plus longue durée de vie
  - Construction robuste à très longue durée de vie, parties mécaniques protégées, large gamme de brosse selon dureté requise pour traitement
  - Disponible avec une bande de transport ou un sas de déchargement ajustable, faible écart entre le rouleaux, faible maintenance
  - Capacité supérieur à: 10.000 kg/hr



### Auger destoner

- Auger destoner (épiereuse pour enlever pierres, sable et autres détritrus)
- éloigner les pierres et autres détritrus de la ligne de production
  - Conception très compacte, capacité élevée, faible consommation d'eau, disponible en différents diamètres
  - la Machine peut être livré avec une trappe pour emprisonné pierres, sable et autres détritrus
  - Capacité supérieur à: 10.000 kg/h



### Drumwasher

- Drumwasher (tambour de lavage)
- Pour le lavage de toutes sorte de légumes
  - forme compacte, très haute qualité de lavage, déchargement boue et sable
  - Option avec bain d'eau de bassinage, épiereuse et brosse
  - Capacité plus de: 20.000 kg/hr

# Peeling and Inspection

# Epluchage & Inspection

This section is all about peeling and inspection. Maybe the most important step out of the whole processing.

Most waste is generated during the peeling, also these machines need the most attention in maintenance and repairs. Marcelissen is proud to present to you the best solution for both. We offer peelers with the highest yield and lowest losses but yet with very few maintenance, wearable parts and repairs needed. For that reason our machines have been called best on the market by some of our highly respected and worldwide market leading companies.

As a basic machine we offer a batch peeler. This machine peels on the smallest floor space your product. Due to the fact it is a batch peeler it can handle a maximum weight of product in batches for the best result. We offer it with an automatic weighing system. This batchweigher can be used as well with all other peelers.

The u-bed peeler is the working horse under the peelers, very durable and reliable and mainly used as a pre-peeler. Each roller in this machines is engine driven individually which allows you to adjust the speed of each roller for the most optimised peeling and reduce in downtime. In case one engine might break down, the machine will still do its job. The Drum Roller peeler is used as a second peeler or as a single peeler. This machine gives you the perfect round peeling with the lowest waste and the quality is controlled and fine-tuned by its control cabinet. With the control cabinet you can control the peeling time, the peeling intensity and the rotation for the best result possible.

The knife peeler is developed to be the best knife peeler available. This machine gives you the optimal result in yield, capacity, rotation, fewest peeling losses, fewest down time, longest blade life and easiest knife change. The final result is the "peeled by hand" look which makes your product look authentic and tasteful. Using a Marcelissen knife peeler does not only increase the looks of your product but also the shelf life can be doubled or even tripled.

Quality needs to be inspected. For this we use our roller inspection belt with special certified food proof star shaped rollers. These rollers make the product rotate and give you the best possible view on the product. We use cream coloured rollers since this gives you the best possible contrast on black or green, as these are the defects colours.

For all smaller products we use our flat inspection belt. All belts can be equipped with, side waste belt, waste chutes, lighting and variable speed.

Cette section comprend toutes les machines d'épluchage et inspection. C'est peut être la plus importante phase de tout le process.

La plus grande partie de déchet est générée durant l'épluchage, ainsi ces équipements nécessitent une attention particulière en ce qui concerne la maintenance et les possibles réparations. Marcelissen est fière de vous présenter la meilleure solution pour l'épluchage et l'inspection. Nous vous offrons des éplucheuses avec les plus grandes capacités et le taux de déchet plus bas, et avec très peu de maintenance et nécessitent peu de consommables et réparations. Pour cette raison nos machines sont reconnues comme les meilleurs du marché par les plus grandes firmes internationales acteur du marché.

Comme machine basique nous offrons l'éplucheuse à batch. Cette machine éplucheuse occupe une très faible surface au sol, c'est pour cela qu'elle peut traiter un maximum de produit reportée en poids par batch pour un bon résultat. Nous offrons aussi un système automatisé de pesage. Ce système dénommé batchweigher peut être utilisé aussi pour les autres systèmes d'épluchage.

L'éplucheuse à rouleaux à U est l'autre cheval de bataille après l'éplucheuse à batch qui garantie une longue durée de vie et qui peut aussi être utilisé comme pré-éplucheuse. Chaque rouleau de cette machine est monté sur un roulement individuel qui permet de régler la vitesse de chaque rouleau individuellement pour un meilleur résultat d'épluchage sans arrêt. Même en cas de panne d'un rouleau la machine continue à fonctionner. L'éplucheuse à tambour à rouleau est utilisée comme deuxième éplucheuse ou éplucheuse unique. Cette machine permet le meilleur épluchage sur toute la circonférence avec un minimum de perte d'épluchage le tout contrôlé automatiquement par un tableau de commande. Grâce à ce tableau de commande on peut contrôler la durée d'épluchage, l'intensité et la vitesse de rotation pour un meilleur résultat possible.

L'éplucheuse à couteaux a été développée pour être la meilleure sur le marché. Cette machine donne les meilleurs résultats en terme de capacité, rotation et faible taux de perte d'épluchage, rapidité d'épluchage et durée de vie des couteaux qui sont très facile à changer. Le résultat final est comparable à un épluchage manuel et donne à votre produit l'aspect d'un produit authentique et gourmet. L'utilisation de cette éplucheuse à couteaux ne donne pas seulement un résultat visuel supérieur mais il prolonge aussi la durée de conservation du produit qui peut doubler et même tripler.

La qualité doit être inspectée pour cela nous utilisons une bande d'inspection à rouleaux avec des rouleaux certifiés alimentaires. Ces rouleaux font tourner le produit donnant ainsi tout les angles visuels possible pour ne laisser échapper aucun détail. Nous utilisons pour cela des rouleaux teintés de couleur crème qui permettent de donner le meilleur contraste possible sur les couleurs noir et vert, qui sont les couleurs des défauts.

Pour des petits produits en terme de calibre nous utilisons une bande transporteuse d'inspection. Chaque bande à ruban peut être équipé par un ruban à déchet latéral, chute pour déchets et éclairage et variateur de vitesse.



### Weighing hopper

Trémie peseur  
Pour peser exactement un lot prédéfini pour l'éplucheuse pour un résultat d'épluchage optimal  
Structure durable en inox, ouverture déclenché par tableau de commande qui actionne une valve pneumatique Faible maintenance, réglage facile, double ou triple mesure possible. Capacité +360 mesures /h



### Onion peeler

Eplucheuse à oignons  
Pour épiler et enlever les extrémités et éplucher les oignons. Semi automatique, Grande capacité, faible perte d'épluchage  
Grande possibilité de travail sur différents calibres trié ou non. N'abîme pas le produit, épluchage par air, facilité d'usage et maintenance  
Capacité plus de 66.000 pièces/h



### Batch peeler

Eplucheuse à lot  
Pour épluchage des produits par disque abrasif en lot  
Entraînement direct par courroie  
Rotation optimale  
Sortie des déchets par le bas, du produit sur le coté  
Capacité plus de 4000 kg/h



### Inspection belt

Tapis d'inspection  
Pour l'inspection de produits épluchés ou lavés sur un ruban transporteur à plat  
Structure en inox avec ruban traité anti-tâche carotène et aux normes alimentaires  
Structure pieds, bac de déchets et bande de ré-épluchage ainsi qu'éclairage en option  
Capacité plus de 20.000 kg/h



### Drum roller peeler

Eplucheuse cylindre à tonneau  
Pour un épluchage en continu dans un cylindre rotatif avec des rouleaux rotatifs  
Grande capacité et efficacité, faible perte, épluchage et polissage possible en une seule machine  
Changement facile des cylindres à longue durée de vie, rotation optimale, nettoyage rapide par système spray  
Capacité plus de 10.000



### Roller inspection belt

Tapis d'inspection à rouleaux  
Pour l'inspection de produits épluchés ou lavés sur un rouleau spécial étoilé pour faire rouler les produits  
Qualité optimale de tri, avec rouleau aux normes alimentaires (avec certificat) de couleur crème pour faire ressortir les défauts  
Structure robuste. Options : bac de déchets et bande de ré-épluchage ainsi qu'éclairage, réglage de la vitesse.  
Capacité plus de 20.000 kg/h



### U-bed roller peeler

Eplucheuse cylindre à U  
Pour un épluchage abrasive en continu avec une éplucheuse à forme de U  
Grande capacité et efficacité, faible maintenance, chaque cylindre est entraîné directement par inverseur de fréquence, épluchage à sec ou humide possible. Capacité plus de 6.000



### Batch knife peeler

Eplucheuse à couteau par lot  
Pour épluchage des produits par couteau dans un système par lot  
Machine très robuste, couteaux durables, longue durée de vie  
Alimentation et sortie automatique en option, meilleur rotation, entraînement direct.  
Capacité plus de 500 kg/h



### Knifepeler

Eplucheuse à couteaux  
Pour un épluchage à couteau qui augmente la durée de vie de votre produit  
Grande capacité et efficacité, faible perte d'épluchage, rotation optimale  
Entièrement en inox, auto nettoyant, longue durée de vie des couteaux avec possibilité de régler leurs profondeur de coupe pour un épluchage optimal  
Capacité plus de 4.000 kg/h

# Cutting and Sorting

# Coupe & Calibrage

Cette section montre certaines de nos solutions au niveau du process de coupe et triage.

Si vous avez fourni beaucoup d'effort pour le lavage et épluchage de votre produit vous voulez sûrement qu'il soit coupé et trié de la meilleure manière qui soit. Pas de problème en ce qui concerne le type de produit vous voulez couper nous pouvons vous offrir la solution.

Si vous voulez couper votre produit en bâtonnets, en julienne, en rondelles nous pouvons vous offrir la solution.

Si vous voulez couper votre produit en 2 ou en 4 ou en 6 parts nous vous recommandons notre diviseur continue (Halver) ou notre diviseur à quart (quartering machine).

Si vous voulez couper avec étêtage de votre produit ou sans nous pouvons vous offrir notre topping/tailing belt ou notre Easycut machine.

Dans le cas où vous désirez un pré-calibrage de votre produit afin d'obtenir un meilleur rendement au niveau de votre coupe nous avons des calibreuses à spirale ou des calibreuses à tambour pour calibrer et trier votre produit de manière précise.

Après la coupe ou segmentation vous désirez seulement les meilleures grandeurs et qualité pour continuer votre process de production.

Pour cela on peut vous fournir l'opportunité de trier, sans concession, et continuer le flot de production. Notre Sliverremover est la meilleure machine au monde pour trier et écarter les petites chutes et déchets. Notre calibreuse permet d'écarter le produit non conforme qui ne correspond pas au calibre voulu et qui compromet le standard de qualité requis. Alors que la calibreuse à tonneau exclut toutes les petites chutes et débris, la calibreuse à rouleau permet de calibrer le produit en fonction du diamètre. Peu importe la taille, le produit ou les conditions, Marcelissen peut trier tous les produits.

Dans le cas des pommes de terre épluchées nous avons la meilleure trieuse optique pour trier selon chaque spécification requise, défaut, taille, qualité ou forme. Si on vous demande de trier des produits lavés ou non en fonction du diamètre vous trouverez notre machine de trie radiale très adaptée. Elle vous permettra non seulement un trie précis avec un large choix de calibre mais aussi un très haut rendement pour des capacités importantes ainsi qu'une construction et structure très robuste.



## Spiral sorting machine

- Machine de trie à spirale (Spiral sorting machine)
- pour trier les produits épluchés exactement en fonction diamètre/ surface
  - Trieuses compactes avec haute capacité et large gamme de triage possible
  - Calibrage ajustable à la sortie possible, capacité illimitée
  - Capacité de plus de: 30.000kg/hr



## Hydro cutter

- Machine de coupe hydraulique (Hydro cutter)
- Pour couper tous les tubercules par jet d'eau
  - coupe droite avec très faible casse du produit, capacité élevées
  - Large possibilité de type coupe pour différents produits possible, système compact
  - Capacité de plus de: 15.000 kg/hr



## Sorting drum

- Calibreuse à Tonneau
- Pour calibrer (produit épluché et non en fonction du diamètre)
  - Très faible maintenance nécessaire pour cette machine
  - Tous les calibres possible, hors calibre et standard
  - Capacité de plus de: 3.000kg/hr



## Carrot cutter

- Coupeuse à carottes (Carrot cutter)
- Pour étêter et équeuter et couper carottes et autres produits de forme allongée
  - Inspection et coupe en une seule machine, grande capacité possible
  - Hauteur de coupe ajustable en longueur possible avec éloignement automatique des déchets
  - Capacité de plus de: 10.000 kg/hr



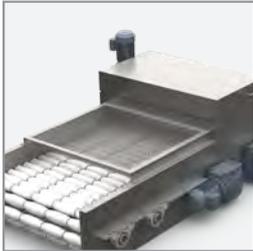
## Slitmaster cutting machine

- Slitmaster machine de coupe
- Pour couper en bâtonnet ou en rondelle une large gamme de produits
  - Grande capacité, rendement élevé, longueur de coupe optimale et de surface de coupe, machine compacte
  - Nettoyage et changement des couteaux facile, entretien facile
  - Capacité de plus de: 5.000 kg/hr



## Continuous halving quartering machine

- Machine de coupe/diviseur à quart continue (Continuous halving quartering machine)
- Pour partager le produit en 2 ou en 4 dans un process continu
  - Chaque produit est traité individuellement sur un transporteur à rouleau et centreuse pour une coupe/division parfaite
  - Haute capacité et précision due à une construction spéciale avec doigts mécaniques de positionnement
  - Capacité de plus de: 10.000 pièces par ligne/heure, nombre de ligne illimité



### Continuous halving machine

Machine de coupe/diviseur à 1/2 continue

- Pour couper votre produit en deux dans un processus continu
- Possibilité d'alimentation par unité, centrage parfait due aux rouleaux diabolos adaptés pour petite et grosse pommes de terre, machine fiable
- Capacité de plus de : 10.000 pièces par ligne/hr, nombre de ligne illimité



### Radial sorting system

Trieuse radiale (Radial sorting system)

- Pour trier fruits et légumes par diamètre avec large possibilité de graduation et d'ajustement de tri
- Large graduation de tri, rotation des rouleaux pour un positionnement optimale et tri minutieux
- Structure robuste, adapté à produits propres et sales
- Capacité plus de: 35.000 kg/hr



### Easycut

Easycut

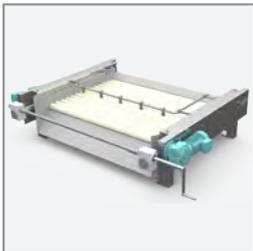
- Pour évider et équeuter et couper produits de forme allongée en rondelle
- Alimentation aléatoire du produit par unité, plusieurs lignes possibles
- Machine compacte, autonome
- Capacité de plus de : 3.000 pièces par ligne



### Short piece sorting drum

Trieuse à tambour pour petites pièces

- Pour éliminer les pièces courtes et cassées après la coupe ou durant le processus
- Contrôleur de vitesse par fréquence, élimination automatique des produits triés avec tri minutieux
- Process continue, vidage des coupelles par brosse
- Capacité plus de: 10.000 kg/hr



### Sliverremover

• Pour trier et écarter les petites chutes et déchets après la coupe ou durant le processus

- Grande précision et capacité, faible maintenance, large possibilité de tri et d'écart de sortie
- Forme étoilée unique des rouleaux, barre d'aspersion d'eau pour nettoyage, lavage et élimination facile des déchets
- Capacité de plus de : 20.000



### Diameter sorter

Trieuse par diamètre (Diameter sorter)

- Cette machine permet le triage minutieux par diamètre
- Traitement des produits humides et secs, triage ajustable
- Occupation de surface limitée, avec prévention du blocage des produits cassés
- Capacité plus de: 10.000 kg/hr



### Nubbin grader

Trieuse de chutes (Nubbin grader)

- Pour exclure les petites chutes non commercialisables de votre ligne de production après la coupe
- Construction durable, structure stable sans vibration
- Plateaux interchangeables pour différentes longueurs de tri
- Capacité de plus de : 15.000kg



### Beltslicer

Trancheuse à ruban (Beltslicer)

- adapter à trancher et couper les produits en mode continu
- Belle coupe, panneau de contrôle tactile, facile à nettoyer
- Facilité d'ajuster la coupe matériaux de contact certifiés alimentaire, grande variété de coupe
- Capacité plus de: 1.000 kg/hr



### Optical sorter

Trieuse optique (Optical sorter)

- Pour contrôler et trier les produits épluchés par grandeur, qualité et forme
- Capacité élevée, chargement par unité, visuel à 360°
- Nombre de sorties illimités, sortie par air sans détériorer le produit
- Capacité de plus de : 120.000 pièces



### 3D cutting machine

Machine de coupe 3D (3D cutting machine)

- Adapté à une coupe en dés, julienne, tranche et bâtonnets
- Process continu, alimentation aléatoire 3 passages de coupe
- Facile à nettoyer, à utiliser et changement facile des couteaux de coupe
- Capacité plus de: 1.000 kg/hr

# Buffering - Weighing - Packing and Wast

## Peseuse à Trémie Packing et Déchets

In this last section we will provide you a glance of our solutions in buffering, weighing, packing and waste treatment. We know, from many years of experience, that it is very important to have reliable machines with very few down time but also highest yield and accuracy.

Our weighing machines characterizes itself by working extremely accurate. This gives not only the highest profit on your product but also your staff will find it easy and pleasant to work with these user friendly machines.

The transport belts will be offered specifically for your solution, each process and each product will need its own treatment. Where one product will have to be cooled before packing in water the other will have to remain dry. Where one specific product can be transported by a transport auger, with very low maintenance and long life, another product needs a special food proof. Summarised we can say; we can offer you the transport method that suits you and your product.

Once packed the product the product needs to be transported in the most optimal way to a pallet, box, cooling or truck. Using the Marcelissen metal detector you will be containing parts or bits in the bag which might have been missed by your inspection. Finally the turning table allows you buffer some product in case other actions have higher priority. All these items are made to last because you cannot allow a break down.

Most products have an ideal temperature, when packed, which is lower than the temperature in the production room. Also by peeling, cutting or transporting the product heats up. A cooling auger is then the most ideal solution to cool your product back to the most ideal temperature. With a continuous system, which cools and filters the water you will be guaranteed of a continuous and equal cooled product.

Dans cette dernière section nous allons vous offrir un panel de solution en ce qui concerne le système de trémie, pesage, et packaging et traitement des déchets. Nous savons après des années d'expérience, qu'il est très important d'avoir des équipements fiables avec des rares temps d'arrêt très faible mais aussi avec de grandes capacités et précision.

Nos machines de pesage sont caractérisées par une très grande précision de travail. Ceci permet d'avoir non seulement de fortes marges et bénéfiques au niveau de votre produit mais aussi elles permettent à votre personnel de travailler dans des très bonnes conditions avec nos machines.

Les rubans transporteurs offrent les solutions spécifiques, chaque process et chaque produit à besoin de son propre traitement. Où un produit a besoin d'être refroidi avant son packaging dans de l'eau un autre aura besoin de rester sec. Où un produit a besoin d'être transporté par vis, avec très faible maintenance et très longue durée de vie, un autre produit demande un matériel de contact spécifique certifié alimentaire.

Pour résumer, on peut dire que nous pouvons vous offrir le système de transport qui s'adapte le plus à votre produit. Une fois conditionné le produit doit être transporté dans les meilleures conditions sur palette, carton, réfrigéré ... En utilisant le détecteur de métal de Marcelissen vous pouvez vous assurer de votre produit même après inspection. Enfin les tables tournantes permettent de stocker temporairement votre produit dans le cas de priorité au niveau de votre chaîne de travail. Tous ces accessoires sont faits pour durer car vous ne pouvez pas vous permettre de rupture.

La plupart des produits ont une température idéale quand ils vont être conditionnés qui est d'habitude plus basse de celle de la salle de production. Aussi l'épluchage, la coupe et le transport chauffe le produit. Un refroidisseur à vis permet de rabaisser de façon idéale votre produit. Dans un système continu, qui refroidi et filtre l'eau vous aurais la garantie que votre produit sera uniformément refroidi.



### Cooling auger

Refroidisseur à vis

- Pour refroidir votre produit après process à la température idéale avant son packaging
- Refroidissement horizontal, sortie diagonale avec séchage
- Recirculation avec ajout d'un conservateur possible. Capacité plus de: 15.000 kg/hr



### Buffer transport belt

Ruban de transport avec trémie

- Pour stocker, nettoyer, refroidir, transporter en élévation et sécher votre produit
- Endurance élevé, nettoyage facile grâce aux bandes transporteuses
- Dimension du trémie, hauteur, longueur, angle d'élévation à façon en fonction de vos besoins
- Capacité plus de: 15.000 kg/hr



### Buffer transport auger

Trémie de transport à vis (Buffer transport auger)

- Pour stocker, nettoyer, refroidir, transporter en élévation et sécher votre produit
- Endurance élevée compte tenu du faible nombre des pièces d'usure
- Auto-nettoyant, Dimension du trémie, hauteur, longueur, angle d'élévation en fonction de vos besoins

Capacité plus de: 15.000 kg/hr



### Turning table

Table tournante (Turning table)

- Pour collecter et stocker temporairement vos produits conditionnés
- Construction solide et stable, toutes dimensions de paquet possible
- Vitesse pouvant être contrôlée, et un module de stockage automatique peut être ajouté

Capacité plus de: 10.000 kg/hr



### Transport belt with buffer

Ruban transporteur avec trémie

- Pour un stockage temporaire du produit et son élévation
- Construction aux normes alimentaires avec ruban alimentaire bleu
- Endurance élevée, nettoyage facile

Capacité plus de: 15.000 kg/hr



### Outfeedbelt with metal detector

Ruban de sortie avec détecteur à métaux

- Pour contrôler la présence de corps étrangers dans vos produits
- Sensibilité ajustable, adapté pour cartons et boîtes
- Angle de sortie flexible avec un machine montée sur roues. Capacité plus de: 10.000 kg/hr



### Transport auger

Vis de transport (Transport auger)

- Pour le transport horizontale et diagonale du produit par vis
- Auto-nettoyant et transport sans endommager vos produits
- Faible usure des pièces et faible maintenance

Capacité plus de: 15.000 kg



### Waste water separator

Séparateur d'eau usée (Waste water separator)

- Pour éloigner l'eau ou liquides de la ligne de déchets
- Facile à nettoyer, entretenir, élimination importante d'eau
- Entièrement en inox avec tamis interchangeables
- Capacité plus de: 15.000 kg/hr



### Weigher with waterbuffer

Peseuse avec trémie à eau (Weigher with waterbuffer)

- Pour refroidir, nettoyer, conserver, transporter en élévation et peser vos produits transformés
- Pesage et alimentation précise, sans endommager vos produits
- Entièrement en inox, système de transport à longue durée de vie, contrôle par ordinateur Pré-programmable
- Capacité de plus de: 1.500kg/hr avec sachets de 10kg



### Pressing waste auger

Compacteuse de déchet à vis (Pressing waste auger)

- Pour éloigner l'eau ou liquides présent à l'intérieur des déchets
- Teneur élevée en matière sèche après pressage possible
- Possibilité de réglage du degré d'humidité finale souhaité.

Capacité plus de: 15.000 kg/hr



### Weighing machine

Peseuse (Weighing machine)

- Pesage très précis de vos produits transformés
- Très rapide et précise grâce aux deux lignes de dosage grande et petite
- Pilotage par ordinateur avec système de dérogement d'eau

Capacité de plus de: 1.500kg/hr avec sachets de 10



### Multiple product weigher

Peseuse automatique multi-produits

- Pour un pesage précis de différents produits
- Pesage précis, sortie automatique du produit, écran tactile, connexion à PC, nettoyage facile, utilisation simple
- Facile d'usage, s'adapte aussi bien pour produits humides que secs, tous produits possible
- Capacité illimitée en fonction du nombre de ligne, poids et alimentation produit



# CONDITIONS DE LA METAALUNIE

Conditions générales de livraison et de paiement publiées par la « Koninklijke Metaalunie » (Organisation néerlandaise des entrepreneurs de petites et de moyennes entreprises dans la métallurgie) et désignées par CONDITIONS DE LA METAALUNIE, anciennement CONDITIONS DE LA SMECOMA, déposées au greffe du tribunal de Rotterdam le 1er janvier 2008.

Publication de la Koninklijke Metaalunie, Postbus 2600, 3430 GA Nieuwegein, Pays Bas.  
©Koninklijke Metaalunie

## Article 1 : Applicabilité

1. Les présentes conditions s'appliquent à toutes les offres émises par les membres de la Koninklijke Metaalunie, à tous les contrats signés par ces membres et à tous les contrats pouvant en découler.
2. L'offreur / le fournisseur est le membre de la Metaalunie faisant usage des présentes conditions. Il est désigné par le terme de « preneur d'ordre ». Le cocontractant est désigné par le terme de « donneur d'ordre ».
3. En cas de contradiction entre le contenu du contrat conclu entre le donneur d'ordre et le preneur d'ordre et ces conditions générales, ce sont les dispositions de ce contrat qui s'appliquent.
4. L'usage des présentes conditions est exclusivement réservé aux membres de la Koninklijke Metaalunie.

## Article 2 : Offres

1. Toutes les offres sont sans engagement.
2. Le preneur d'ordre est en droit de partir du principe que les données, dessins et autres documents lui ayant été fournis par le donneur d'ordre sont justes et peuvent servir de base à ses offres.
3. Les prix mentionnés dans l'offre sont basés sur une livraison départ-usine, « ex works », conformément aux Incoterms 2000. Les prix s'entendent hors taxes et conditionnement non compris.
4. En cas de refus d'une offre, le preneur d'ordre se réserve le droit de facturer au donneur d'ordre tous les frais qu'il a dû engager pour faire son offre.

## Article 3 : Droits de propriété intellectuelle

1. A moins qu'il n'en ait été convenu autrement par écrit, le preneur d'ordre conserve les droits d'auteur ainsi que tous les autres droits de propriété industrielle sur toutes les offres qu'il a émises et sur tous les concepts, illustrations, dessins, modèles (tests), programmes etc. qu'il a fournis.
2. Les droits sur les données mentionnées dans le paragraphe précédent restent la propriété du preneur d'ordre, même si les frais engagés pour leur élaboration ont été facturés au donneur d'ordre. Il est formellement interdit de copier, d'utiliser ou de montrer ces données à des tiers sans l'autorisation expresse préalable et écrite du preneur d'ordre. En cas de transgression de cette disposition, le donneur d'ordre est redevable d'une amende de 25 000 € envers le preneur d'ordre. Cette amende peut être exigée parallèlement à une demande de dommages-intérêts en vertu de la loi.
3. Le donneur d'ordre est tenu de retourner les données mentionnées dans le premier paragraphe au preneur d'ordre sur simple demande de ce dernier et dans les délais indiqués par ce dernier, sous peine d'une amende de 1 000 € par jour. Cette amende peut être exigée parallèlement à une demande de dommages-intérêts en vertu de la loi.

## Article 4 : Concepts, concepts et matériaux

1. Le donneur d'ordre ne peut exercer aucun droit sur les conseils et informations reçus de la part du preneur d'ordre si ces derniers n'ont pas de lien direct avec l'ordre.
2. Le donneur d'ordre est responsable des plans, calculs et concepts élaborés par ses soins ou en son nom ainsi que de l'adaptabilité fonctionnelle des matériaux prescrits par ses soins ou en son nom.
3. Le donneur d'ordre garantit le preneur d'ordre contre toute réclamation de tiers relative à l'utilisation des plans, calculs, concepts, matériaux, échantillons, modèles et autres fournis par le donneur d'ordre ou en son nom.
4. En cas de litige, le preneur d'ordre examinera, à ses propres frais et avant leur traitement, les matériaux que le preneur d'ordre a l'intention d'utiliser. Tout préjudice éventuel subi par le preneur d'ordre dans ce cadre sera à la charge du donneur d'ordre.

## Article 5 : Délai de livraison

1. Le délai de livraison et / ou la période d'exécution sont fixés par le preneur d'ordre par approximation.
2. Lors de la fixation du délai de livraison et / ou de la période d'exécution, le preneur d'ordre part du principe qu'il pourra exécuter la commande dans les circonstances dont il a ce moment connaissance.
3. Le délai de livraison et / ou la période d'exécution entrent en vigueur lorsque les parties se sont mises d'accord sur tous les détails techniques et commerciaux, lorsque toutes les données et plans définitifs et approuvés nécessaires sont en la possession du preneur d'ordre, lorsque le paiement (partiel) convenu a été reçu et lorsque les conditions nécessaires à l'exécution de l'ordre sont satisfaites.
4. a. Si les circonstances sont différentes de celles connues du preneur d'ordre au moment où il a fixé le délai de livraison et / ou la période d'exécution, celui-ci peut prolonger le délai de livraison et / ou la période d'exécution de la période de temps nécessaire à l'exécution de l'ordre dans ces nouvelles circonstances. Si les activités ne peuvent pas être intégrées dans le calendrier du preneur d'ordre, elles seront exécutées dès que le calendrier le permettra.  
b. En cas de travaux supplémentaires, le délai de livraison et / ou la période d'exécution seront prolongés de la période de temps nécessaire pour (faire) livrer les matériaux et pièces et pour exécuter les travaux supplémentaires. Si les travaux supplémentaires ne peuvent pas être intégrés dans le calendrier du preneur d'ordre, ceux-ci seront exécutés dès que le calendrier le permettra.  
c. En cas de suspension des obligations par le preneur d'ordre, le délai de livraison et / ou la période d'exécution sont alors prolongés de la durée de la suspension. Si la poursuite des activités ne peut pas être intégrée dans le calendrier du preneur d'ordre, ces activités seront exécutées dès que le calendrier le permettra.  
d. Si les conditions météorologiques ne permettent pas l'exécution des travaux, le délai de livraison et / ou la période d'exécution seront alors prolongés de la période de retard ainsi provoquée.
5. Un dépassement du délai de livraison et / ou de la période d'exécution convenus ne donne en aucun cas droit à de quelconques dédommagements, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement par écrit.

## Article 6 : Transfert de risques

1. La livraison a lieu départ-usine, « ex works », conformément aux Incoterms 2000 ; les risques des biens sont transférés au moment où le preneur d'ordre les met à la disposition du donneur d'ordre.
2. En dépit des dispositions du paragraphe précédent, le preneur d'ordre et le donneur d'ordre peuvent convenir de la responsabilité du preneur d'ordre pour assurer le transport. Les risques de l'entreposage, du chargement, du transport et du déchargement sont également dans ce cas à la charge du donneur d'ordre. Le donneur d'ordre peut s'assurer contre ces risques.
3. Si l'est question d'un échange et que le donneur d'ordre continue à utiliser les biens à échanger dans l'attente de la livraison des nouveaux biens, les risques des biens à échanger restent à la charge du donneur d'ordre jusqu'au moment où il les a remis au preneur d'ordre.

## Article 7 : Modification de prix

1. Une augmentation de facteurs décisifs pour le prix d'achat se produisant après la conclusion du contrat peut être réajustée par le donneur d'ordre par le preneur d'ordre si l'exécution du contrat n'est pas achevée au moment de cette augmentation.
2. Le paiement d'une augmentation de prix d'achat par le donneur d'ordre telle que celle mentionnée dans le paragraphe précédent a lieu simultanément avec le paiement de la somme principale ou le paiement de l'échéance suivante convenue.
3. Si le donneur d'ordre livre des biens et que le preneur d'ordre est disposé à les utiliser, ce dernier est autorisé à facturer au maximum 20 % du prix courant des biens livrés.

## Article 8 : Impraticabilité de l'ordre

1. Le preneur d'ordre a le droit de suspendre l'exécution de ses obligations si lors de la conclusion du contrat des circonstances imprévisibles se trouvant hors de sa zone d'influence l'empêchent temporairement de s'acquitter de ses obligations.
2. On entend entre autres par circonstances ne pouvant pas avoir été prévues par le preneur d'ordre et se trouvant hors de sa zone d'influence les circonstances ou les fournisseurs et / ou les sous-traitants du preneur d'ordre ne s'acquittent pas ou ne s'acquittent pas en temps opportun de leurs obligations, les conditions météorologiques, les tremblements de terre, les incendies, les pertes ou vols d'outils, la disparition des matériaux à traiter, les barrages routiers, les grèves ou arrêts de travail ainsi que les restrictions à l'importation ou au commerce.
3. Le preneur d'ordre n'est plus habilité à suspendre l'acquiescement de ses obligations si l'impossibilité temporaire persiste depuis plus de six mois. Le contrat ne peut être résilié qu'à l'issue de cette échéance et uniquement pour la partie des obligations n'ayant pas encore été observée. Les parties n'ont alors droit à aucun dédommagement des préjudices subis ou à subir à la suite de la résiliation.

## Article 9 : Importance des travaux

1. Le donneur d'ordre doit veiller à obtenir en temps voulu les autorisations, dépenses et autres dispositions nécessaires à l'exécution des travaux.
2. Le prix des travaux n'inclut pas :
  - a. les frais de terrassement, de pilotage, de démolition, de fondation, de menuiserie, de menuiserie, de stockage, de peinture, de tapisserie, de réparation ou autres travaux architectoniques ;
  - b. les frais de raccordement aux réseaux de gaz, d'eau, d'électricité ou autres infrastructures ;
  - c. les frais engagés pour utiliser ou limiter l'endommagement des biens présents sur le lieu ou à proximité du lieu de travail ;
  - d. les frais d'évacuation de matériaux, de matériaux de construction ou de déchets ;
  - e. les frais de déplacement et de séjour.

## Article 10 : Changements dans les travaux

1. Des changements dans les travaux engendrent dans tous les cas des travaux supplémentaires ou des travaux moindres par rapport aux prévisions lorsque :
  - a. il y a modification du plan, des spécifications ou du cahier des charges ;
  - b. les informations fournies par le donneur d'ordre ne correspondent pas à la réalité ;
  - c. les travaux supplémentaires plus de 10 % survient par rapport aux quantités estimées.
2. Les travaux supplémentaires sont calculés sur la base de la valeur des facteurs décisifs pour le prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat.
3. Si le solde des travaux moindres par rapport aux prévisions est supérieur à celui des travaux supplémentaires, le preneur d'ordre est habilité, au moment de la facturation définitive, à facturer au donneur d'ordre 10 % de la différence entre ces deux soldes. Cette disposition ne s'applique pas aux travaux moindres par rapport aux prévisions qui sont la conséquence d'une demande de la part du preneur d'ordre.

## Article 11 : Exécution des travaux

1. Le donneur d'ordre doit veiller à ce que le preneur d'ordre puisse exécuter ses travaux sans être dérangé et au moment convenu et qu'il dispose à cet effet des approvisionnements et équipements nécessaires, à savoir :
  - gaz, eau et électricité ;
  - chauffage ;
  - local d'entreposage fermant à clé et sec ;
  - équipement prescrit sur la base de la législation sur les conditions de travail.
2. Le donneur d'ordre est responsable de tout préjudice consistant dans la perte, au vol, à la destruction par feu ou à l'endommagement, du matériel du preneur d'ordre, du donneur d'ordre et / ou de tiers, tels des outils et matériaux destinés à l'exécution des travaux se trouvant sur le lieu d'exécution des activités ou sur un autre lieu convenu.
3. Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ses obligations mentionnées dans les paragraphes précédents et si cela entraîne un retard dans l'exécution des activités, ces activités seront alors exécutées dès que le donneur d'ordre pourra satisfaire à toutes ses obligations et que le calendrier du preneur d'ordre le permettra. Le donneur d'ordre est responsable de tous les préjudices en découlant pour le preneur d'ordre.

## Article 12 : Réception des travaux

1. Les travaux sont considérés comme réceptionnés lorsque :
  - a. le donneur d'ordre a approuvé les travaux ;
  - b. les travaux sont mis en service par le donneur d'ordre. Si le donneur d'ordre ne met en service qu'une partie des travaux, cette partie est alors considérée comme étant réceptionnée ;
  - c. le preneur d'ordre a avisé le donneur d'ordre par écrit de l'achèvement des travaux et ce dernier n'a pas fait savoir par écrit dans un délai de 14 jours après l'avis du preneur d'ordre s'il approuvait ou non les travaux ;
  - d. le donneur d'ordre refuse d'approuver les travaux sur la base de vices mineurs ou d'éléments manquants pouvant être réparés ou livrés dans un délai maximal de 30 jours et ne faisant pas obstacle à la mise en service.
2. En cas de refus de la part du donneur d'ordre d'approuver les travaux, celui-ci est alors tenu d'en aviser le preneur d'ordre par écrit en indiquant les raisons de son refus.
3. En cas de refus de la part du donneur d'ordre d'approuver les travaux, il doit alors autoriser le preneur d'ordre à procéder à une nouvelle livraison des travaux. Les dispositions de cet article s'appliquent de façon analogue à la nouvelle livraison.
4. Le donneur d'ordre garantit le preneur d'ordre contre toute réclamation de tiers pour un dommage subi sur des parties des travaux non réceptionnées causé par l'utilisation de parties des travaux déjà réceptionnées.

## Article 13 : Responsabilité

1. Le preneur d'ordre n'est responsable que des dommages subis par le donneur d'ordre et étant la conséquence directe et exclusive d'une faute imputable au preneur d'ordre. Toutefois, seuls les dommages pour lesquels le preneur d'ordre est assuré ou aurait raisonnablement dû être assuré seront pris en considération pour une indemnisation.
2. Lorsqu'au moment de la conclusion de ce contrat il n'est pas possible pour le preneur d'ordre, ou pas possible à des conditions raisonnables, de souscrire à une assurance comme mentionnée dans le paragraphe précédent, plus tard et de prolonger cette assurance à des conditions raisonnables, l'indemnisation du dommage se limite alors au montant facturé par le preneur d'ordre pour le contrat en question (hors Taxes).
3. N'entrent pas en ligne de compte pour une indemnisation :
  - a. les dommages tels par exemple les dommages causés par la stagnation et le manque à gagner ; le donneur d'ordre doit s'assurer contre ces dommages s'il le souhaite ;
  - b. les dommages dits de « surveillance ». Il s'agit entre autres de dommages causés par l'exécution des travaux ou durant cette dernière à des biens faisant l'objet de travaux ou se trouvant à proximité du lieu où les travaux sont exécutés ; le donneur d'ordre doit s'assurer contre ce dommage s'il le souhaite ;
  - c. les dommages causés à dessein ou par suite d'une faute grossière par des auxiliaires ou des subalternes non dirigeants du preneur d'ordre.
4. Le preneur d'ordre n'est pas responsable de dommage sur du matériel fourni par le donneur d'ordre ou en son nom engendré par une exécution non correcte du traitement. Sur demande du donneur d'ordre, le preneur d'ordre exécutera de nouveaux travaux d'entretien et de réparation par le donneur d'ordre, ce matériel étant à la charge de ce dernier.
5. Le donneur d'ordre garantit le preneur d'ordre contre toute réclamation de tiers pour cause de responsabilité du fait de produits à la suite d'un défaut constaté sur un produit livré par le donneur d'ordre à un tiers et se composant (en partie) de produits et / ou matériaux livrés par le preneur d'ordre.

## Article 14 : Garantie

1. Le preneur d'ordre se porte garant de la bonne exécution des travaux convenus durant une période de six mois après la livraison (réception).
2. Si les travaux convenus consistent en la prise en charge de travaux, le preneur d'ordre se porte garant, pour la période mentionnée dans le paragraphe précédent, de la bonne qualité de la construction livrée et du matériel utilisé, à condition qu'il ait eu la liberté de choisir ce matériel. S'il s'avère que la construction livrée et / ou le matériel utilisé ne sont pas corrects, le preneur d'ordre procédera à leur réparation ou à leur remplacement. Les parties réparées ou remplacées par le preneur d'ordre doivent lui être envoyées franco de port, démontage et le montage de ces parties ainsi que les frais éventuels de déplacement et de séjour sont à la charge du donneur d'ordre.
3. Si les travaux convenus consistent (en partie) à traiter du matériel fourni par le donneur d'ordre, le preneur d'ordre se porte alors garant de la bonne qualité du traitement exécuté durant la période mentionnée dans le premier paragraphe. Si l'œuvre, qu'il s'agisse de montage ou de réparation, n'est correctement exécutée, le preneur d'ordre doit, à son choix :
  - procéder à un nouveau traitement. Le donneur d'ordre doit alors livrer un nouveau matériel pour son propre compte ;
  - réparer le défaut. Le donneur d'ordre doit alors retourner le matériel au preneur d'ordre franco de port ;
  - établir un avoir au profit du donneur d'ordre pour le montant correspondant.
4. Si les travaux convenus consistent en la livraison d'un bien, le preneur d'ordre se portera garant de la bonne qualité de ce bien durant la période mentionnée dans le premier paragraphe. S'il s'avère que la livraison n'a pas été de bonne qualité, le bien doit être retourné au preneur d'ordre franco de port. Le preneur d'ordre a ensuite le choix entre :
  - réparer le bien ;
  - remplacer le bien ;
  - établir un avoir au profit du donneur d'ordre pour le montant correspondant facturé.
5. Si les travaux convenus consistent (en partie) à installer et / ou à monter un bien livré, le preneur d'ordre se porte garant de la bonne qualité de l'installation et / ou du montage durant la période mentionnée dans le premier paragraphe. S'il s'avère que l'installation et / ou le montage n'ont pas été correctement effectués, le preneur d'ordre devra alors corriger le vice. Les éventuels frais de déplacement et de séjour sont à la charge du donneur d'ordre.
6. La garantie d'usine s'applique aux éléments pour lesquels le donneur d'ordre et le preneur d'ordre l'ont expressément convenu par écrit. Si le donneur d'ordre a eu l'occasion de prendre connaissance du contenu de la garantie d'usine, celle-ci se substituera à la garantie accordée sur la base de cet article.
7. Le donneur d'ordre doit dans tous les cas donner la possibilité au preneur d'ordre de réparer un vice éventuel et / ou de procéder à un nouveau traitement.
8. Le donneur d'ordre n'est pas tenu de répondre à la garantie qu'après s'être acquitté de toutes ses obligations envers le preneur d'ordre.
9. a. Aucune garantie n'est accordée dès le moment où des défauts résultent :
  - d'une usure normale ;
  - d'une utilisation incorrecte ;
  - d'une maintenance réalisée de façon incorrecte ou d'une maintenance non réalisée ;
  - de l'installation, du montage, d'une modification ou d'une réparation effectués par le donneur d'ordre ou par des tiers.
- b. Aucune garantie n'est accordée sur les biens livrés qui n'étaient pas neufs au moment de la livraison ou sur des biens prescrits par le donneur d'ordre ou des biens livrés par ce dernier ou en son nom.
- c. Aucune garantie n'est accordée sur le contrôle et / ou la réparation des biens du donneur d'ordre.

## Article 15 : Réclamations

Le donneur d'ordre ne peut plus invoquer de vice dans la livraison s'il n'a pas formulé de réclamation écrite à l'adresse du preneur d'ordre dans un délai maximal de quatorze jours suivant la date à laquelle il a constaté le vice ou aurait raisonnablement dû le constater.

## Article 16 : Biens non réceptionnés

Les biens n'ayant pas été réceptionnés après l'expiration du délai de livraison restent à la disposition du donneur d'ordre. Les biens non réceptionnés sont entreposés aux risques et aux frais du donneur d'ordre. Le preneur d'ordre est à tout moment habilité à invoquer l'applicabilité de l'article 6 : 90 du Code civil néerlandais.

## Article 17 : Paiement

1. Le paiement doit être effectué dans le lieu d'établissement du preneur d'ordre ou sur l'un des comptes désignés par le preneur d'ordre.

2. A moins qu'il n'en ait été convenu autrement, les conditions de paiement sont les suivantes :
  - a. les achats au comptoir sont payés au comptant ;
  - b. en cas de paiement échelonné :
    - 40 % du prix total au moment de la passation de l'ordre et
    - 50 % du prix total après apport des matériaux ou après la réception des travaux lorsque la livraison du matériel n'est pas incluse dans l'ordre ;
    - 10 % du prix total au moment de la réception ;
  - c. dans tous les autres cas, sous les trente jours qui suivent la date de facturation.

3. Quelles que soient les conditions de paiement convenues, le donneur d'ordre est tenu, à la demande du preneur d'ordre et à son appréciation, de constituer des garanties suffisantes pour le paiement. Si le donneur d'ordre ne satisfait pas à cette demande dans les délais fixés, il est immédiatement en défaut. Dans un tel cas, le preneur d'ordre est alors habilité à résilier le contrat et à réclamer au donneur d'ordre l'indemnisation des préjudices qu'il a subis.
4. Tout droit du donneur d'ordre à compenser ses créances sur le preneur d'ordre est exclu, sauf en cas de faillite du preneur d'ordre ou lorsque l'assainissement judiciaire des dettes s'applique à ce dernier.
5. Dans les cas suivants, la totalité de la créance est immédiatement exigible lorsque :
  - a. un délai de paiement est dépassé ;
  - b. le paiement n'a pas été effectué dans les délais convenus, le donneur d'ordre a été déclaré en faillite, s'il demande un suris de paiement ;
  - c. les biens ou créances du donneur d'ordre font l'objet d'une saisie ;
  - d. le donneur d'ordre (société) est dissous ou liquidé ;
  - e. le donneur d'ordre (personne physique) fait la demande d'autorisation d'assainissement judiciaire de ses dettes.
6. Si le paiement n'a pas été effectué dans les délais convenus, le donneur d'ordre est immédiatement redevable d'intérêts envers le preneur d'ordre. Le taux d'intérêt est de 12 % par an, restant toutefois égal au taux d'intérêt légal si ce dernier est supérieur. Dans le calcul des intérêts, une partie de mois est considérée comme un mois entier.
7. Si le paiement n'a pas été effectué dans les délais convenus, le donneur d'ordre est redevable envers le preneur d'ordre de tous les frais extrajudiciaires, avec un minimum de 75,00 €. Les frais sont calculés sur la base du tableau suivant :

Sur les 3 000 premiers €	15 %
De 3 000 à 6 000 €	10 %
De 6 000 à 15 000 €	8 %
De 15 000 à 60 000 €	5 %
Au-delà de 60 000 €	3 %

Si le montant des frais extrajudiciaires effectivement engagés excède celui issu du calcul précédent, les frais effectivement engagés seront alors exigibles.
8. Si dans une procédure judiciaire le juge statue en faveur du preneur d'ordre, tous les frais engagés par ce dernier dans le cadre de cette procédure sont à la charge du donneur d'ordre.

## Article 18 : Réserve de propriété et droit de gage

1. Après la livraison, le preneur d'ordre reste propriétaire des biens livrés aussi longtemps que le donneur d'ordre :
  - a. néglige ou négligera de s'acquitter de ses obligations découlant du présent contrat ou de contrats similaires ;
  - b. ne paie pas ou ne paiera pas les activités exécutées ou à exécuter dans le cadre de tels contrats ;
  - c. n'a pas payé des créances qui découlent de la non exécution des contrats susmentionnés telles que dommages, amendes, intérêts et frais.
2. Aussi longtemps qu'un droit de propriété repose sur les biens livrés, le donneur d'ordre n'est pas autorisé à les gager d'un droit quelconque autrement que dans le cadre normal de ses activités professionnelles.
3. Après avoir invoqué sa réserve de propriété, le preneur d'ordre est habilité à reprendre les biens livrés. Le donneur d'ordre autorise le preneur d'ordre à pénétrer dans le lieu où se trouvent ces biens.
4. Si le preneur d'ordre ne peut pas invoquer sa réserve de propriété parce que les biens livrés sont mélangés, déformés ou incorporés, le donneur d'ordre est alors tenu de donner en gage les biens nouvellement constitués au preneur d'ordre.

## Article 19 : Résiliation du contrat

Si le donneur d'ordre souhaite résilier le contrat sans qu'il soit question de négligence de la part du preneur d'ordre et si ce dernier accepte, le contrat est alors résilié avec leur consentement mutuel. Dans ce cas, le preneur d'ordre a droit à l'indemnisation de tous les dommages économiques subis tels que perte, manque à gagner et frais engagés.

## Article 20 : Droit applicable et juge compétent

1. Le droit néerlandais est applicable.
2. La Convention de Vienne (C.I.S.G.) n'est pas applicable ; en va de même pour tout autre règlement international dont l'exclusion est autorisée.
3. Tout différend sera porté devant le juge civil néerlandais compétent dans le lieu d'établissement du preneur d'ordre, sauf si cent du présent contrat ou de contrats similaires ; le preneur d'ordre est habilité à déroger à cette règle et à appliquer les règles légales en matière de compétence.
4. Les parties peuvent convenir d'une autre forme de règlement des différends, comme par exemple l'arbitrage ou la médiation.

Ces conditions constituent une traduction intégrale de la version néerlandaise des « METAALUNIEVOORWAARDEN » comme déposées au greffe du tribunal de Rotterdam le 1er janvier 2008. Une explication ainsi qu'une interprétation de ces dernières se font sur la base du texte néerlandais.